

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 9 avril 2024 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 26 mars 2024

Affichage du compte-rendu sommaire : 10 avril 2024

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le 9 avril 2024 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 26 mars 2024 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS: Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Marc MICHEL (Frouville), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Carine ANNEQUIN (Épiais-Rhus) Didier GUERIN (Génicourt), Renée MARIÉ (Hédouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Sabina COLIN (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Eric COLIN (donne pouvoir à M. Christophe MÉZIÈRES), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), Stéphane LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), Eric COUPPÉ (donne pouvoir à Mme Renée MARIÉ) Chantal DESHONS (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Géraldine DUVAL), Olivier DESLANDES (donne pouvoir à M. Didier GUERIN), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à M. Florent BEAULIEU), Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD), Brahim MOHA (donne pouvoir à Mme Carine ANNEQUIN),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Alain PASQUET (Arronville), Christian PION (Menouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin),

Mme Carine ANNEQUIN est désignée secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Géraldine DUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Monsieur Grégory AUGER Directeur Financier
Valérie BEAULIEU Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h05.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2024

L'ordre du jour portera sur :

Point N°1 – Affectation des résultats de 2023 Budget Principal.

Point N°2 – Affectation des résultats de 2023 Budget annexe Z.A.E.

Point N°3 – Affectation des résultats de 2023 Budget annexe Office de Tourisme.

Point N°4 – Vote des taux 2024 : TFB-TFNB-CFE-THRS.

Point N°5 – Vote des taux 2024 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Point N°6 – Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondation (GEMAPI).

Point N°7 – Octroi d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe Z.AE année 2024.

Point N°8 – Subvention de l'association : AOJE.

Point N°9 – Subvention de l'association : LES MÔMES DU SAUSSERON.

Point N°10 – Subvention de l'association : LES P'TITS LOUPS.

Point N°11 – Subvention de l'association : FESTIVAL OFF SAUSSERON IMPRESSIONNISTES.

Point N°12 – Subvention CAVS

Point N°13 – Subvention foyer rural d'Epiais-Rhus.

Point N°14 – Subvention festival théâtral ABCD.

Point N°15 – Subvention SVS.

Point N°16 – Vote du Budget Primitif 2024 : Budget Principal.

Point N°17 – Vote du Budget Primitif 2024 : Budget Annexe Office de Tourisme.

Point N°18 – Vote du Budget Primitif 2024 : Budget Annexe Z.A.E.

Point N°19 – Convention rétrocession à la CCSI des terrains correspondant aux ouvrages réalisés par l'aménageur dans le carré ferrié.

Point N°20 – Mise à jour du RIFSEEP.

Informations diverses

- **COMMISSION ENFANCE** : retour sur l'attribution des places en crèche, bilan Baby-Sitting, et BAFA.
- **Une cérémonie officielle** ouvrira les jeux avec un portage de la flamme sur le Parc des Sports d'Auvers-sur-Oise, les jeux se dérouleront sur 4 jours : 27,28,30 et 31 mai 2024 en partenariat avec le Département du Val d'Oise, l'Éducation Nationale et les associations du territoire.
- **LE FESTIVAL OFF** :

- 1) Le samedi 27 avril 2024 à 20h30 à l'église de Saint-Quentin de Valmondois : Histoire de la musique Klemzer et Judéo- Espagnole.
 - 2) Le dimanche 28 avril 2024 à 17h30 à l'église Saint-Martin de Labbeville : Une étoile montant de la guitare (Cassie Martin)
 - 3) Le samedi 4 mai 2024 à 20h30 à l'église du cœur immaculée de Marie de Butry-sur-Oise : De Gabriel FAURÉ à Leonard COHEN, maîtrise du conservatoire Jacqueline Robin de Taverny
 - 4) Le dimanche 5 mai 2024 à 17h30 à l'église Notre-Dame d'Epiais-Rhus : Haendel chez le Duc De Chandos, les petits chanteurs de Saint-Louis.
 - 5) Le samedi 11 mai 2024 à 20h30 à l'église Saint-Fiacre de Livilliers : Sur les traces du mythique navire Argo.
 - 6) Le dimanche 12 mai 2024 à 17h30 à l'église de Saint-Clair d'Hérouville-en-Vexin : Camille et Cassie, le duo de la joie de vivre.
- **LA SEMAINE BLEUE :**
- 1) Escapade en Bretagne du 24 au 31 mai 2024.
 - 2) Découverte du Tyrol du 23 au 30 juin 2024.
 - 3) Corso de Zundert le 1^{er} septembre 2024.
 - 4) Croisière en Norvège du 17 au 23 novembre 2024.
- **FRELONS ASIATIQUES :**
Nouveau tarif 2024 : de 195 € pour 2 visites passe à 170 € pour 2 visites
- **Présentation du guide touristique de la CCSI**

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2024

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 13 septembre 2023.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

2024-2	Sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2024 pour le projet vidéoprotection bakbone phase 2
2024-3	Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC d'Ile de France pour le projet « Contrat Territoire Lecture
2024-4	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide à la restructuration pédagogique des établissements d'enseignement

Point n°1 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2023 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2024 de la CCSI les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 450 402.47 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 1 210 335.06 €

Point n°2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2023 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2024 du budget annexe Z.A.E. les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 150 000,00 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour 261 836.82 €

Point n°3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2023 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2024 du budget annexe Office du Tourisme les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 79 722.09 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point n°4 – VOTE DES TAUX 2024 : TFB-TFNB-CFE-THRS

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2024 comme suit :

TAXE	TAUX
Taxe Foncière sur le Bâti	1,00%
Taxe Foncière sur le non Bâti	2,40%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,33%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	7.36%

Point n°5 – VOTE DES TAUX 2024 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Rapporteur : M. Michel RICHARD

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **VOTER** pour l'année 2024 les taux par commune comme suit :

ZONE	COMMUNE	TAUX	SYNDICAT
1	AUVERS-SUR-OISE	10,27 %	TRI-ACTION
2	FROUVILLE, HÉDOUVILLE	9,33%	TRI-OR
3	BUTRY-SUR-OISE	11,00%	
4	ARRONVILLE, ENNERY, ÉPIAIS-RHUS, GÉNICOURT, HÉROUVILLE-EN-VEXIN, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLÉE, VALLANGOUJARD, VALMONDOIS.	6,88%	SMIRTOM

Point n°6 – TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATION (GEMAPI) : PRODUIT ATTENDU

Rapporteur : Michel RICHARD

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 164 786 € pour 2024

Point n°7 – OCTROI D’UNE SUBVENTION D’ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ZAE : ANNÉE 2024

Rapporteur : M. Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Zone d’Activités Économiques à hauteur de 290 000.00 €,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention.

Point N°8 – SUBVENTION DE L’ASSOCIATION : AOJE

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l’association AOJE à hauteur de 305.000€,
- **AUTORISER** à la Présidente de procéder au versement de ladite subvention, en deux fois (1er et 2ème semestre 2024),
 - **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°9– SUBVENTION DE L’ASSOCIATION : LES MÔMES DU SAUSSERON

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l’association Les Mômes du Sausseron à hauteur de 70.000€,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, en deux fois (1er et 2ème semestre 2024),
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°10 – SUBVENTION DE L'ASSOCIATION : LES P'TITS LOUPS

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Les P'tits Loups à hauteur de 70.000€,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, en deux fois (1er et 2ème semestre 2024),
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 à l'article 6574.

Point n°11 – SUBVENTION DE L'ASSOCIATION : FESTIVAL OFF SAUSSERON IMPRESSIONNISTES

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Auvers-sur-Oise pour l'année 2024 à hauteur de 22 000€ qui sera versé au 1er semestre 2024,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°12– SUBVENTION CAVS

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association CAVS à hauteur de 1 500 €,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°13– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOYER RURAL D'ÉPIAIS-RHUS

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural d'Épiais-Rhus de 1 000 €
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au 1^{er} semestre 2024,
- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FESTIVAL THEÂTRAL ABCD

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association festival théâtral ABCD de 1 200 €
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au 1^{er} semestre 2024,
- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°15– SUBVENTION S.V.S (SAUVEGARDE VEXIN SAUSSERON)

Rapporteur : M. Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À LA MAJORITE (22 pour et 6 abstentions : M. Matthieu LAURENT, Mme Marie-Agnès PITOIS, M. Benjamin DEMAILLY, M. Stephan LAZAROFF, M. Marc Michel, M. Jérôme LEPLAT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Sauvegarde Vexin Sausseron à hauteur de 1 000 €,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au chapitre 65.

Point n°16– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2024 du budget principal qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 737 186.47 €	10 737 186.47 €
INVESTISSEMENT	5 740 364.68 €	5 740 364.68 €
TOTAUX	16 477 551.15 €	16 477 551.15 €

- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°17– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe Office du Tourisme qui s'équilibre de la manière suivante :

➤

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	260 722.09 €	260 722.09 €
INVESTISSEMENT	27 216.70 €	27 216.70 €
TOTAUX	287 938.79 €	287 938.79 €

- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°18– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe ZAE qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	440 000,00 €	440 000,00 €
INVESTISSEMENT	3 128 180.74 €	3 128 180.74 €
TOTAUX	3 568 180.74 €	3 568 180.74 €

- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°19– CONVENTION RÉTROCESSION A LA CCSI DES TERRAINS CORRESPONDANT AUX OUVRAGES RÉALISÉS PAR L'AMÉNAGEUR DANS LE CARRÉ FERRIÉ

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'acte de rétrocession des parcelles AD n° 652 et Ad n° 653 correspondants à la rue Hertz pour acter le transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages et équipements réalisés par la SEMAVO au profit de la Communauté de communes, dans la 2^{ème} tranche de la ZAC des Portes du Vexin à Ennery dénommée Carré Ferrié.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DIRE** que la cession des dites emprises est réalisée à l'euro symbolique.

Point n°20– MISE A JOUR DU RIFSEEP

Rapporteur : M. Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **INSTAURER** les mises à jour réglementaires du RIFSEEP de la façon suivante :

Bénéficiaires et montants de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie. Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

Régisseur d'avances Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Régisseur de recettes Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Régisseur d'avances et de recettes Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	Montant du cautionnement	Montant annuel de la part IFSE régie
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 min.
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 min.
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 min.
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 min.
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 min.
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 min.

De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 min.
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 min.
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 min.

(en euros)

Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité

Nom de la régie	Type de la régie	Montant du cautionnement	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	Montant annuel de la part IFSE Régie
Conservatoire de musique	Recettes	3 800 €	De 18 001 à 38 000 € ¹		320 €
Halte-garderie	Recettes	300 €	De 1 221 à 3 000 €		110 €
Office du tourisme	Avances et recettes	0 €		Jusqu'à 2 440 €	110 €

¹ Particularité : dépôt d'un montant de 20.000 € quatre fois par an.

Montants plafonds de l'IFSE et du CIA : Filière médico-sociale

Le principe de parité impose à l'organe délibérant de fixer le montant maximal de chaque part du RIFSEEP, pour chaque grade, sans dépasser le montant global attribuable aux agents des grades équivalents de la fonction publique d'Etat (IFSE et CIA cumulés).

Ainsi, La collectivité n'est pas tenue de respecter le plafond de chacune des deux parts en vigueur dans les services de l'Etat (IFSE et CIA).

Seule l'addition des deux plafonds ne doit pas être dépassée. L'organe délibérant répartit alors librement les montants maximums entre l'IFSE et le CIA.

Classement des emplois par groupe et détermination des montants maximaux d'IFSE et de CIA

Catégorie A

Éducateurs territoriaux de jeunes enfants :

Groupe	Emplois	A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Directeur	15 680 €	14 000 €	1 680 €
Groupe 2	Chef de pôle, coordination	15 120 €	13 500 €	1 620 €
Groupe 3	Chef de service	14 560 €	13 000 €	1 560 €

Catégorie B

Auxiliaires de puériculture territoriaux classe supérieure et normale :

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Chef d'équipe	10 230 €	9 000 €	1 230 €
Groupe 2	Emplois nécessitant un degré d'expertise intermédiaire	9 100 €	8 010 €	1 090 €

Catégorie C

Auxiliaires de puériculture territoriaux :

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Chef d'équipe	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Emplois nécessitant un degré d'expertise intermédiaire	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Montants plafonds de l'IFSE et du CIA : Filière Administrative

Catégorie A

Cadre d'emplois des attachés

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 3	Responsable service spécialisé	30 000 €	25 500 €	4 500 €

Catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable service	19 860 €	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Instructeur droit des sols	18 200 €	16 015 €	2 185 €

Catégorie c

Adjoint administratif

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Gestionnaire de service	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'accueil, de réservation, d'exécution de tâches administratives	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Montants plafonds de l'IFSE et du CIA : Filière Culture :

Catégorie B

Assistant du patrimoine

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Chef d'équipe	19 520 €	16 720 €	2 800 €
Groupe 2	Emplois nécessitant un degré d'expertise intermédiaire	16 970 €	14 960 €	2 040 €

Catégorie c

Adjoint du patrimoine

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Chef d'équipe	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Emplois nécessitant un degré d'expertise intermédiaire	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Montants plafonds de l'IFSE et du CIA : Filière Technique

Catégorie B

Technicien

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Chef d'équipe	21 950 €	19 660 €	2 690 €
Groupe 2	Emplois nécessitant un degré d'expertise intermédiaire	21 115 €	18 580 €	2 535 €

Catégorie c

Adjoint technique/agent de maîtrise

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Chef d'équipe	12 500 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Emplois nécessitant un degré d'expertise intermédiaire	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVER** les mises à jour réglementaires du RIFSEEP dont l'entrée en vigueur interviendra au 9 avril 2024,
- **AUTORISER** la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant à percevoir par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus,
- **AUTORISER** la Présidente à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

À Auvers-sur-Oise, le 10 avril 2024.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.